



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAMEDI 1^{er} JUILLET 2017

COMITÉ DIRECTEUR DU VENDREDI 30 JUIN DÉCISIONS

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE FLUX VIDEO PROTOCOLE COMMOTION

Suite à l'appel d'offres lancé en mars dernier dans le cadre de l'assistance vidéo dédiée au protocole commotion lors des rencontres de TOP 14 et PRO D2, le Comité Directeur a retenu la candidature de la société VOGO SPORT. La mise en œuvre de cet accompagnement vidéo destiné aux médecins de clubs (et médecins de match en phase finale) sera effective dès la première journée de la saison 2017/2018.

ENCADREMENT DES SOLLICITATIONS DE JOUEURS ET ENTRAÎNEURS SOUS CONTRAT

Après en avoir débattu avec les Présidents de clubs lors de la réunion organisée également hier, le Comité Directeur a décidé de la mise en place d'une réglementation interdisant la présentation par un club de propositions à un joueur ou entraîneur d'un autre club avant que le joueur ou l'entraîneur ne soit dans sa dernière saison de contrat.

Le dispositif réglementaire détaillé sera présenté pour adoption au Comité Directeur qui se réunira au mois de septembre.

REPRÉSENTATION DE LA LNR AUPRÈS DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Le Comité Directeur a acté la désignation de Jean-Marc LHERMET, Directeur du Développement Rugby de l'ASM Clermont Auvergne, comme représentant de la Ligue auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage. Jean-Marc LHERMET succède à Marcel MARTIN. Le 2^e représentant de la LNR auprès de la DNA, déjà en fonction, est Thierry PEREZ.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{ER} JUILLET 2017 DÉCISIONS

ÉLECTION PARTIELLE AU COMITÉ DIRECTEUR

L'Assemblée Générale de la Ligue a procédé à une élection partielle au Comité Directeur faisant suite aux accessions/relégations de clubs au terme de la saison 2016/2017 (Agen, Bayonne et Grenoble) dont étaient issus trois membres, et aux démissions de Thomas SAVARE, (Stade Français Paris, démissionnaire de son poste de Président et d'administrateur du club) et Alain CARRÉ (nouveau Président de l'UCPR). Les membres élus sont les suivants :

- Collège représentants des clubs de TOP 14 :
 - o Mourad BOUDJELLAL (RC Toulonnais)
 - o Laurent MARTI (Union Bordeaux-Bègles)
 - o Alain TINGAUD (SU Agen Lot-et-Garonne)
- Collège représentants des clubs de PRO D2 :
 - o Frédéric CALAMEL (US Carcassonnaise)
 - o Marc CHEREQUE (FC Grenoble Rugby)

RAPPORT MORAL

Le Rapport Moral de la saison 2016-2017 a été adopté.

Cette saison aura été marquée par :

- Des performances sportives de haut niveau avec, sur la scène européenne, la victoire du Stade Français Paris en Challenge Cup, et la qualification de l'ASM Clermont Auvergne en finale de la Champions Cup, 5^e finale consécutive avec au moins un club français ;
- Des phases finales du TOP 14 qui ont clôturé la saison en beauté, d'abord par le succès de l'ASM Clermont Auvergne qui remporte son deuxième Bouclier de Brennus, mais aussi par le succès populaire des demi-finales et de la finale qui ont rassemblé à Marseille et à Paris 207 536 spectateurs sur 3 matches, nouveau record ;
- Dans le jeu, un nombre d'essais marqués en progression : 4,7 essais par match en TOP 14 (en progression d'1,5 essais par match en 3 saisons) et 4,3 en PRO D2 ;
- Une affluence totale en saison régulière stable de 2,47 millions de spectateurs en TOP 14 (13 340 spectateurs par match). La saison régulière de PRO D2 a, de son côté, rassemblé 1,11 millions de spectateurs (4 610 spectateurs par match). L'Assemblée Générale a notamment salué le taux de remplissage exceptionnel de 100% du Stade Rochelais sur la saison ;
- Et par la conclusion d'un accord entre la FFR et la LNR qui apporte à la fois des améliorations significatives aux conditions de préparation bénéficiant au XV de France, et qui marque une volonté des deux parties d'engager l'élaboration d'une nouvelle convention applicable jusqu'en 2023.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET PREVISIONNEL DE LA LNR 2017/2018

Le budget prévisionnel de la LNR pour la saison 2017/2018, adopté par l'Assemblée Générale, s'élève à 134,6 M€, en progression de 6,8 M€ par rapport au budget prévisionnel de la saison 2016/2017.

AVENANT À LA CONVENTION FFR-LNR

Après son approbation par l'Assemblée Générale de la FFR le 24 juin dernier, l'avenant de la Convention FFR-LNR qui porte sur le XV de France pour la saison 2017/2018 a également été adopté par l'Assemblée Générale de la LNR. Cet avenant permet, dès cet été, un élargissement de la liste « Groupe France » à 45 joueurs, et une prolongation de l'intersaison (sans match officiel et amical) pour les joueurs de cette liste à 10 semaines.

Ce dialogue constructif avec la FFR permet d'engager une négociation plus large, afin d'élaborer une nouvelle Convention FFR-LNR destinée à s'appliquer pour la période 2018-2023.

LE GRENELLE DE LA SANTÉ DES JOUEURS

L'Assemblée Générale a lancé officiellement le « Grenelle de la santé des joueurs pros ».

La LNR fait de ce chantier une priorité à l'issue d'une saison 2016/2017 où l'évolution de l'intensité des impacts sur les terrains de nos championnats a été un sujet de préoccupation constant.

En réponse à cet enjeu de santé, la LNR propose d'associer tous les acteurs du rugby de haut niveau au sein d'une cellule pluridisciplinaire afin de proposer, dès la fin de l'année 2017, des avancées efficaces et durables pour protéger la santé des joueurs professionnels.

Les membres de la cellule pluridisciplinaire (12 membres) seront désignés d'ici la fin de l'été par les parties prenantes : FFR, Provale, Tech XV, UPCR et LNR. Le Dr Bernard DUSFOUR, Président de la Commission médicale de la LNR, pilotera cette cellule. Ce chantier, centré sur le rugby professionnel, pourra servir de base de réflexion pour tout le rugby français.

CITATION PAUL GOZE

« La saison 2016/2017 a une nouvelle fois démontré la performance de nos clubs professionnels et l'attractivité de nos championnats. Et la bonne nouvelle, c'est que les clubs qui ont brillé, sur la scène européenne comme en TOP 14, sont ceux qui pratiquent un jeu de mouvement. Pour l'attractivité de nos championnats, pour la performance de nos clubs et de notre XV de France, pour la santé de nos joueurs, cette ambition du jeu de mouvement doit être la nôtre. La saison 2017/2018 doit rayonner par le jeu. »